

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Malaucène (Vaucluse) qui sollicite un décret qui ordonne la déportation de tous les gens suspects, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Malaucène (Vaucluse) qui sollicite un décret qui ordonne la déportation de tous les gens suspects, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 321;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26795_t1_0321_0000_19

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Loix disparaisse; la vue des républicains ne pourrait le supporter. S. et F.»

MASSART

8

Les membres du tribunal du district de Caudebec (1) félicitent la Convention nationale d'avoir déjoué la nouvelle conspiration, et l'invitent à rester à son poste.

Insertion au bulletin (2).

[Caudebec, 8 flor. II] (3).

« Représentants du peuple,

Dans l'obscurité se forgeaient de nouveaux fers où voulaient nous replonger des simulacres de patriotes, des traitres ont conspiré contre la patrie, contre la représentation nationale. Le sang de ses membres les plus purs devait être versé. Cette infame conspiration nous a saisis d'horreur, grâces vous soient rendues de sa découverte et des mesures que vous avez prises pour la déjouer. Les coupables ont été livrés au glaive de la loi. Que leur châtiment soit un exemple éclatant qui glace d'effroi la malveillance et extirpe jusqu'aux dernières racines des complots.

Législateurs, restez à votre poste sur le sommet de la Montagne où vous dictiez vos oracles. L'intérêt de la République l'exige. Vous l'avez fondée, votre pénétration, votre zèle, votre vigilance l'ont garantie des attentats des despotes et des ennemis intérieurs, l'ont sauvée de tous les dangers qui la menaçaient; ce n'est pas assez, c'est à vos travaux, à votre courage énergique qu'il est réservé de la consolider et de la rendre indestructible. Alors, à la reconnaissance du peuple français dont vous jouissez, se réuniront les droits les plus certains que vous aurez acquis à l'admiration de l'univers et à l'immortalité ».

GUÉRARD (*présid.*), JULLIEN (*greffier*).

9

Le citoyen Aubin Darenne, notaire de la commune de Tourtoirac, district d'Excideuil, département de la Dordogne, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et le renvoi au Comité de liquidation (4).

10

L'agent national près le district de Chaumont, département de l'Oise, annonce que les biens de l'émigré Rarecourt, estimés 116,300 livres, ont été vendus 155,425 livres; d'autres biens [de

(1) Seine-Maritime.

(2) P.V., XXXVII, 205. Bⁱⁿ, 25 flor.; J. Paris, n° 501.

(3) C 302, pl. 1097, p. 15.

(4) P.V., XXXVII, 205. Bⁱⁿ, 25 flor. (suppl.⁴); J. Sablier, n° 1318.

l'émigré Lavallée] estimés 9,395 livres, ont été vendus 52,115 livres.

Insertion au bulletin et le renvoi au Comité des domaines (1).

11

Les citoyennes de la commune de Lyons-la-Forêt, district des Andelys, département de l'Eure, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste. Elles demandent aussi la conservation de leur ci-devant église, pour la dédier aux fêtes civiles qu'elles désirent célébrer toutes les décades, et joignent à leur adresse 500 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin et le renvoi au Comité d'aliénation (2).

12

La Société populaire de Malaucène, département de Vaucluse, félicite la Convention nationale sur la découverte de la nouvelle conspiration, l'invite à rester à son poste, et sollicite un décret qui ordonne la déportation de tous les gens suspects (3).

C'est en vain, dit cette Société, qu'on dirait qu'ils pourraient grossir le parti de nos ennemis, et qu'ils sont moins à craindre renfermés que hors de notre territoire, ces arguments se détruisent par deux mots: Avez-vous craint, Législateurs, de faire exporter les prêtres? Étaient-ils plus criminels? La guerre a-t-elle été plus dangereuse depuis cette sage mesure? Une nation libre unie peut-elle craindre des esclaves, quel qu'en soit le nombre? Nous n'avons à redouter que nos ennemis intérieurs, et la République n'existera que lorsqu'ils n'existeront plus.

Renvoyé au Comité de salut public (4).

13

La Société populaire de Marennes (5) sollicite des mesures vigoureuses contre les femmes des émigrés et des aristocrates de l'intérieur (6).

Elle observe que les émigrés ne sont pas les seuls ennemis de la République, les seuls qui conspirent contre la liberté et l'égalité. Les

(1) P.V., XXXVII, 205. Bⁱⁿ, 25 flor.; J. Paris, n° 501; J. Sablier, n° 1318; J. Perlet, n° 601; C. Eg., n° 635; M.U., XXXIX, 410.

(2) P.V., XXXVII, 205 et 319. Bⁱⁿ, 25 flor.; (suppl.⁴); J. Sablier, n° 1318.

(3) P.V., XXXVII, 206. Bⁱⁿ, 25 flor.; Ann. R.F., n° 166; J. Sablier, n° 1318; J. Mont., n° 19; Mess. soir, n° 635; Audit. nat., n° 600.

(4) J. Matin, n° 693; J. Lois, n° 594.

(5) Charente-Maritime.

(6) P.V., XXXVII, 206. Bⁱⁿ, 25 flor.; M.U. XXXIX, 410; Ann. R.F., n° 166; C. Eg., n° 635; J. Sablier, n° 1318; Audit. nat., n° 600. Voir P. Ann., n° IV.